Fédération des Syndicats de Défense des Intérêts de Quartiers et des Comités de Bienfaisance et Fêtes de Pessac Groupement déclaré sous le n° 3240

Pessac, le 22 mai 2017

N/Réf: FscqP-2017-15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ANIMATION du 10 mai 2017 AU SIEGE DE LA FEDERATION à 19h00

Pièce jointe : Réflexions sur l'animation des quartiers et vie associative

Participants : Mmes Marie-Pierre Lafarge (Magonty et Fédération), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Françoise Lafon (Sardine), M.C. Bernard-Derishebourg (Chiquet-Fontaudin),

MM. Dominique Lestynek (Bourg), Jacques Da Rold (Fédération), S. Bernard (Chiquet-Fontaudin), Gilbert Albarran (France et environnants), Jean-Claude Juzan (Le Monteil et fédération), Philippe Cernier (Noès et fédération), Michel Kwiatkowski (fédération) et Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon et fédération)

Rédacteur : Raymond Delcroix

Ordre du jour:

- Point sur les animations de quartier en préparation de l'audience du Maire du 12 mai

1. Introduction de séance

Jean-Claude Juzan ouvre la séance en détaillant le constat qu'il a présenté par mail le 25 avril (note jointe), et nous a rappelé le 5 mai pour provoquer cette réunion : Animation des quartiers : activités des syndicats et comités de quartier et vie associative.

L'objectif est de rappeler à la mairie le rôle de la fédération et syndicats et comités de quartiers dans l'animation de la ville et que nous sommes l'animateur principal de la ville.

A noter:

- La participation aux journées du patrimoine
- La fête de la musique
- Les vide-greniers
- La Sardinade
- Le feu de la St Jean
- Et le carnaval de Pessac où la fédération était à l'initiative et organisatrice du projet dont elle s'est fait exclure

S'ajoutent aux difficultés qui nous sont opposées ce que l'on peut appeler des tracasseries administratives, par la multiplicité des dossiers à remplir et leur complexité et manque d'adaptation à nos activités (Affichage, demandes de salle, Loto,

G. Albarran ajoute que selon Mme Dulaurens les salles seraient louées maintenant après une première utilisation gratuite. JC. Juzan renchérit en annonçant un coût de 400€ pour l'utilisation du Galet pour une AG (somme réclamée pour la mise en œuvre des moyens de la salle par une entreprise privée).

Jacques Da Rold prend la parole pour dire que ce constat une fois posé, il convient maintenant de faire un tour de table pour que les quartiers présents exposent leur difficultés éventuelles.

France : Le quartier a la particularité d'avoir sa propre salle, mais a besoin annuellement de l'orangeri et de Cazalet pour sa fête et son vide-grenier. Jusque-là il n' y a pas eu de financement exigé pour l'usage des lieux, il n'y a pas de problème majeur. Mais les demandes d'aménagement du pigeonnier et d'installation de toilettes restent en souffrance depuis des années.

J. Da Rold précise que l'autorisation de cet espace est du domaine de la Métropole maintenant.

Noës : Le quartier se plaint de la surcharge de documents à remplir, le lâcher de ballons traditionnel a été interdit par arrêté du Maire alors que ce ne serait pas de sa compétence (selon des personnes d'Agenda 21). Le feux d'artifices a également interdit sans explications.

CCLAPS: il n'y a pas d'animation, donc pas de problème.

Les Echoppes : Le quartier souffre de l'approximation dans les attributions de salles.

Magonty pour le Secteur 4 : Les réservations à l'année par certaines associations alors que les salles ne sont pas souvent utilisées grèvent les possibilités d'usage et font que certaines utilisations ponctuelles sont refusées. D'autre part le refus de prêt de tables supplémentaires semble inapproprié pour une utilisation optimale dans certaines occasions. Les demandes de panneau d'information et réparation de la WIFI est en souffrance depuis longtemps.

Chiquet: L'inauguration de la place et la fête envisagée ensuite ont souffert d'un manque de coordination entre services, la mairie maître d'œuvre demandait au quartier de faire les demandes d'utilisation de l'espace public sans que ce soit clairement expliqué. Ensuite le formulaire de demande d'utilisation de l'espace public ne correspondait pas du tout à l'activité. La salle de quartier souvent occupée par « Pessac Rugby » n'est jamais nettoyées après leur passage.

J. Da Rold intervient pour dire qu'il existait auparavant une réunion annuelle des utilisateurs de salle, et que celle-ci permettait de se connaître entre usagers et donnait l'occasion d'exposer ces problèmes. D'autre part on peut se demander à quoi sert le carnet de suivi.

Sardine : L'autorisation d'utilisation du parc Razon pour la Sardinade du 16 juin, déposée le 2 février, a été délivrée ce jour. Les odeurs fétides de la maison de quartier sont dûes à des malfaçons et ne trouvent pas de solution à la mairie.

Bourg : Le président insiste surtout sur les disfonctionnements du petit Clément V.

La réunion s'achève à 20h30

Signé Jacques Da Rold

Pièce Jointe

Réflexions sur l'animation des quartiers et vie associative

I- Présentation de l'animation des Quartiers :

Les Comités et Syndicats de Quartiers ne sont pas des Associations comme les autres du point de vue animation. Elles drainent des milliers de Pessacais tant dans leurs animations particulières que dans des animations réalisées en partenariat avec la ville.

Plusieurs manifestations à l'initiative de la Fédération et en partenariat avec la ville :

- Carnaval de Pessac.
- Musique dans les Quartiers.

Mais aussi des initiatives intégrées dans les manifestations de la ville.

- Fête de la musique
- Journées du Patrimoine et en 2016 fête des places
- Repas de voisins

Des initiatives propres aux quartiers.

- Fête de Quartiers
- Animation culturelle : chorale, théâtre, atelier et expositions : peinture, dessins, danse...
- Chasse aux œufs de Pâques, galette des rois
- Feux de la Saint Jean, sardinade...
- Vide Grenier, Broc'Art...
- Concours de Pétanque, loto, concours de Belote
- Gymnastique (en salle et à la piscine), marche, taï chi
- Etc

Cet ensemble à permis de drainer des milliers de personnes qui aujourd'hui se sentent bien dans nos quartiers dans notre ville. Tout cela est réalisé grâce au dynamisme de nos bénévoles mais aussi aux supports de la ville. Nous venons de le constater ; si la ville met son véto ces animations n'auront pas lieu :

Ex: Carnaval de Pessac en partenariat avec la Fédération. N'oublions pas que c'est notre fédération qui a relancé cette animation.

II- Relations avec le service vie-associative :

- Un service Vie Associative ouvert à mi-temps.
- Demandes de subvention : dossiers complexes (de 10 à 25 pages et pouvant concerner plusieurs services vie associative, culture, transports, sports, CCAS...)
- Demande de matériel : délais de réponses importants
- Des documents administratifs incohérents (loteries, lotos...)
- Affichage temporaire associatif
 - Demande et validation de cet affichage (max 20 affiches)
 - Visas pour les affiches.

Gestion des maisons de quartier.

- Maison de quartier : rappel de la priorité aux Comités et Syndicats de Quartiers.
 - Utilisation par des Associations autres que 1901 ?
 - Problème de fonctionnement du WIFI.
 - Pas de panneau d'affichage.
 - Pas de présentoir

- Problème d'entretien des salles.
- Exigüité pour certaines
- Particularité pour l'organisation de Quine : traité administrativement comme une tombola.
- Et pour d'autres salles telles le Galet ou l'auditorium, impossibilité d'organiser certaines manifestations à titre gratuit comme par exemple pour une activité culturelle : coût de 400 € (rien à voir avec la sécurité mais uniquement avec la gestion de la salle et du matériel)

Fonctionnement du petit Clément V

Libre service dangereux pour le matériel et les hommes et difficulté d'usage pour certaines associations :

- Utilisation de l'ordinateur
- Utilisation du matériel de reprographie
- Utilisation de la plieuse
- Utilisation du massicot

Reprographie:

- Bonne impression du tirage réalisée par l'imprimerie de la ville mais demande de ramener le chiffre de 500ex à 400
- Facturation des travaux de l'imprimerie ?
- Lenteur de l'imprimante en libre service, délais parfois importants pour les impressions en nombre

III-Subventions à la fédération des syndicats et comités de quartier

- Fonctionnement : diminution de 33% : Cette année en baisse : de 1500€ à 1000€
- Aide à la communication : subvention demandée pour la Fédération et l'ensemble des syndicats et Comités de Quartiers : montant 3000€ non attribué ce jour.
- O Musique dans les Quartiers : montant attribué en 2016 : 8100€ à permis 13 animations dans les différents quartiers de la ville. A ce jour aucune demande réalisée suite à une absence information près des syndicats et comités de quartiers.

Jean-Claude Juzan- commission animation des quartiers